

Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.8

Spray Chrome-Argent

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Spray Chrome-Argent Code-Nr. 111030

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Conditions d'utilisation recommandées

AérosolsTechniques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Karl Ernst AG Generalvertretungen

Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich

Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47

E-Mail: info@karlernstag.ch Internet: www.KarlErnstAG.ch

Service des renseignements Produktinformation

Téléphone +41 44 271 15 85 E-mail (personne compétente):

info@karlernstag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum

Téléphone +41 (0) 44 251 51 51

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France (24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):

Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Fabricant WEICON GmbH & Co. KG

Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster

Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322 - 244

E-Mail: msds@weicon.de Internet: www.weicon.de

Service des renseignements Produktsicherheit / Product-Safety-Department

Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0 Fax ++49(0)251 / 9322 - 244 E-mail (personne compétente):

msds@weicon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):

Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.8

Spray Chrome-Argent

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et Consignes en Méthode de classification catégories des risques cas de danger

Aerosol 1 H222, H229 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336 **Aquatic Chronic 3** H412

Consignes en cas de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]





GHS02

GHS07

Mot signal

Danger

P102

Consignes en cas de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. H336

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où

elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.8

Spray Chrome-Argent

P501

Éliminer le contenu/récipient dans.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

acétone

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Le produit a un effet narcotique.

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

! Résultats des évaluations PBT et vPvB

Dieser Stoff/diese Mischung enthält keine Komponenten in

Konzentrationen von 0,1 % oder höher, die entweder als persistent, bioakkumulierbar und toxisch (PBT) oder sehr persistent und sehr bioakkumulierbar (vPvB) eingestuft sind.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Mélange d'additifs avec gaz propulseur

! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
67-64-1	200-662-2	acétone	10 - 20	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
78-93-3	201-159-0	butanone	3 < 10	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
106-97-8	203-448-7	butane	20 < 25	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	1 < 10	Flam. Liq. 3, H226 / STOT SE 3, H336
1330-20-7	215-535-7	xylène	5 < 10	Flam. Liq. 3, H226 / Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Skin Irrit. 2, H315
64742-95-6	265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	2,5 < 10	Flam. Liq. 3, H226 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H335 / Aquatic Chronic 2, H411 / STOT SE 3, H336 / , EUH066
7429-90-5	231-072-3	aluminium en poudre (stabilisée)	1 < 10	Flam. Sol. 1, H228 /
74-98-6	200-827-9	propane	20 < 25	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas, H280
REACH				
CAS No	Désignation			REACH numéro d'enregistrement
64742-95-6	solvant naph	ta aromatique léger (pétrole)		01-2119455851-35
7429-90-5	aluminium er	n poudre (stabilisée)		01-2119529243-45
74-98-6	propane			01-2119486944-21



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.8

Spray Chrome-Argent

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

perte de connaissance

vomissements

Troubles respiratoires

narcose

céphalées

engourdissement

vertiges

Irritation cutanée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools produits extincteurs en poudre dioxyde de carbone sable

Moyens d'extinction inappropriés

eau

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

danger d'éclatement

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

! Remarques diverses

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.8

Spray Chrome-Argent

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Remarques complémentaires

Trier les boîtes avec des fuites et éliminer conformément aux dispositions en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

! SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Récipient sous pression.

Ne pas ouvrir par la force ou brûler.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Eviter les sources de chaleur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Observer les directives administratives sur l'emmagasinage des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

! Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.8

Spray Chrome-Argent

! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Stocker à une température comprises entre +5 °C et +25 °C Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

! Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Туре	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
106-97-8	n-Butane	8 heures	1900	800	-
		Court terme	-	-	
67-64-1	Acétone	8 heures	1800	750	-
		Court terme	-	-	
123-86-4	Acétate de n-butyle	8 heures	710	150	-
	·	Court terme	940	200	
1330-20-7	Xylènes (tous isoméres)	8 heures	435	100	-
		Court terme	650	150	
7429-90-5	Aluminium (métal)	8 heures	10	-	-
	,	Court terme	-	-	
7429-90-5	Aluminium (pulvérulent)	8 heures	5	_	-
	.,	Court terme	-	-	

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Туре	[mg/m3]	[ppm]	Remarque	
1330-20-7	xylène, isomeres mixtes, purs	8 heures	221	50	peau	,
		Court terme	442	100		
67-64-1	acétone	8 heures	1210	500		
78-93-3	butanone	8 heures	600	200		
		Court terme	900	300		

Valeurs de référence DNEL/PNEC DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Туре	Remarque
123-86-4	acétate de n-butyle	300 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	
		480 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		960 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		600 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (local)	
		11 mg/kg	DNEL aigu dermique, court terme (systémique)	
		11 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.8

Spray Chrome-Argent

CAS No	Agent	Valeur	Туре	Remarque
		2 mg/kg	DNEL court terme par voie orale (aigu)	
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	25 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
		150 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
67-64-1	acétone	186 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
		1210 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		2420 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (local)	
7429-90-5	aluminium en poudre (stabilisée)	3,72 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	
78-93-3	butanone	600 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		1161 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
DNEL Conso	mmataur			
0000	minateur			
	Agent	Valeur	Туре	Remarque
CAS No		Valeur 11 mg/kg	Type DNEL long terme par voie orale (répété)	Remarque
CAS No 64742-95-6	Agent solvant naphta aromatique léger		DNEL long terme par voie orale	Remarque
CAS No 64742-95-6 PNEC	Agent solvant naphta aromatique léger		DNEL long terme par voie orale	Remarque Remarque
CAS No 64742-95-6 PNEC CAS No	Agent solvant naphta aromatique léger (pétrole)	11 mg/kg	DNEL long terme par voie orale (répété)	
CAS No 64742-95-6 PNEC CAS No	Agent solvant naphta aromatique léger (pétrole) Agent	11 mg/kg Valeur	DNEL long terme par voie orale (répété) Type	
CAS No 64742-95-6 PNEC CAS No	Agent solvant naphta aromatique léger (pétrole) Agent	11 mg/kg Valeur 0,018 mg/l	DNEL long terme par voie orale (répété) Type PNEC eaux, eau de mer	
CAS No 64742-95-6 PNEC CAS No 123-86-4	Agent solvant naphta aromatique léger (pétrole) Agent	11 mg/kg Valeur 0,018 mg/l 0,18 mg/l	DNEL long terme par voie orale (répété) Type PNEC eaux, eau de mer PNEC eaux, eau douce	
CAS No 64742-95-6 PNEC CAS No 123-86-4	Agent solvant naphta aromatique léger (pétrole) Agent acétate de n-butyle	11 mg/kg Valeur 0,018 mg/l 0,18 mg/l 0,981 mg/kg	DNEL long terme par voie orale (répété) Type PNEC eaux, eau de mer PNEC eaux, eau douce PNEC sédiment, eau douce	
CAS No 64742-95-6 PNEC CAS No 123-86-4	Agent solvant naphta aromatique léger (pétrole) Agent acétate de n-butyle	11 mg/kg Valeur 0,018 mg/l 0,18 mg/l 0,981 mg/kg 3,04 mg/kg	DNEL long terme par voie orale (répété) Type PNEC eaux, eau de mer PNEC eaux, eau douce PNEC sédiment, eau douce PNEC sédiment, eau de mer	
CAS No 64742-95-6 PNEC CAS No 123-86-4	Agent solvant naphta aromatique léger (pétrole) Agent acétate de n-butyle	11 mg/kg Valeur 0,018 mg/l 0,18 mg/l 0,981 mg/kg 3,04 mg/kg 30,4 mg/kg	DNEL long terme par voie orale (répété) Type PNEC eaux, eau de mer PNEC eaux, eau douce PNEC sédiment, eau douce PNEC sédiment, eau de mer PNEC sédiment, eau douce	
CAS No 64742-95-6 PNEC CAS No 123-86-4 67-64-1	Agent solvant naphta aromatique léger (pétrole) Agent acétate de n-butyle	11 mg/kg Valeur 0,018 mg/l 0,18 mg/l 0,981 mg/kg 3,04 mg/kg 30,4 mg/kg 10,6 mg/l	DNEL long terme par voie orale (répété) Type PNEC eaux, eau de mer PNEC eaux, eau douce PNEC sédiment, eau douce PNEC sédiment, eau de mer PNEC sédiment, eau douce PNEC sédiment, eau douce PNEC sédiment, eau douce	

Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

en cas de brève exposition, utiliser un appareil flitrant, filtre AX, sinon un appareil de protection respiratoire autonome.

! Protection des mains

gants (résistants aux solvants)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.8

Spray Chrome-Argent

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

Vêtements de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Aération et évacuation d'air suffisantes.

! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect Couleur Odeur

Aérosol gris argent caractéristique

Seuil olfactif non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

•	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
point d'ébullition	-44 °C				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	non applicable				Aérosol
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	> 200 °C				estimation
Température d'auto- inflammation					Produit non auto- inflammable
Limite inférieure d'explosibilité	1,5 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	13 Vol-%				
Pression de vapeur	non déterminé	20 °C			
Densité relative	non déterminé				
Densité de vapeur	non déterminé				



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.8

Spray Chrome-Argent

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Solubilité dans l'eau					insoluble
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité (dynamique)	non déterminé				
Viscosité (cinématique)	non déterminé				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

! SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Forme avec l'air un mélange gazeux explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.8

Spray Chrome-Argent

! SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque	
DL50 aiguë par ingestion	2000 - 5000 mg/kg	rat		CAS: 64742-95-6	
DL50 aiguë par contact avec la peau	1100 mg/kg		estimation	ETA	
CL50 aiguë par inhalation	> 5 mg/l (4 h)	rat	estimation	ETA	
Irritation de la peau	Irritant				
Irritation des yeux	Irritant.				

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Methode	Evaluation
Mutagène				Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
Tératogène				D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
Cancérigène				Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

! Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Constatations empiriques

Un contact fréquent et prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, ce qui risque de faire mal et de causer des maladies inflammatoires de la peau (dermatite)

Les vapeurs peuvent causer des vertiges, des maux de tête et de la fatigue.

Risque de causer des vomissements.

le produit peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

le produit est irritant pour les yeux et la peau

Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques. D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

! SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.8

Spray Chrome-Argent

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Dieser Stoff/diese Mischung enthält keine Komponenten in

Konzentrationen von 0,1 % oder höher, die entweder als persistent, bioakkumulierbar und toxisch (PBT) oder sehr persistent und sehr bioakkumulierbar (vPvB) eingestuft sind.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets nocifs

! Remarques générales

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

! SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets Nom du déchet

16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances

dangereuses

Les déchets dont signalès par un astèrisque sont considèrès comme des dèchets dangereux conformèment à la directive 2008/98/CE relative aux dèchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Eliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

! Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement. Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

! SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1950	1950	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, flammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1	2.1
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.8

Spray Chrome-Argent

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 2.1

code de restriction en tunnel D

Code de classification 5F

Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

Transport maritime IMDG

Transport en quantités limitées possible conformément au 3.4 du Code IMDG.

! Informations diverses relatives au transport

Marine pollutant: NO

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 89 %

(composants organiques

volatils)

Valeur COV 627,2 g/L

(composants organiques

volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.7

EUH066	L'exposition répétée	peut provoquer	dessèchement ou	gercures de la peau.
	L CAPOSITION I CPCTCC	pout provoquor	acooconcincinc	qui co de la peau

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.8

Spray Chrome-Argent

⊓3U 4	Peut etre morter en cas d'ingestion et de penetration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.